

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Soutien à la création et à la transmission d'entreprises</b>	<b>513</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants, L 1611-4 et L 4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe),
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date du 17 novembre 2017 approuvant la convention d'attribution d'une aide régionale de 21 146 € à la CPME en soutien à la phase 1 du plan d'actions sur la cession des PME,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 25 mai 2018 approuvant le règlement d'intervention « Pays de la Loire Prime Création »,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Accompagner et financer les projets de création et de reprise d'entreprise

**ATTRIBUE**

Neuf subventions pour un montant global de 80 000 € à chacune des neuf entreprises au titre du dispositif « Pays de la Loire Prime Création » figurant en annexe 1.1 annexe 1,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 80 000 €

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 200 000 € sur un montant subventionnable de 2 078 400 € TTC à Initiative Anjou au titre de son fonds de prêts d'honneur création-reprise des PME pour l'année 2019,

**DÉROGE**

au règlementaire budgétaire et financier adopté les 20,21, et 22 décembre 2017 par le versement d'une avance de 20% sur notification de la convention,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 200 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.2 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention d'investissement de 100 000 € sur un montant subventionnable de 525 000 € TTC à Initiative Anjou au titre de son fonds de prêts primo développement des PME pour l'année 2019,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante d'un montant de 100 000 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention correspondante présentée en 1.3 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

2 - Renforcer la visibilité des aides et la sensibilisation à l'entrepreneuriat

**ATTRIBUE**

une subvention de 10 000 € sur une dépense subventionnable de 97 685 € TTC à l'association 60000 rebonds Grand Ouest dans le cadre de son plan d'actions 2019,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 000 €,

**ATTRIBUE**

une subvention de 4 000 € sur une dépense subventionnable de 17 000 € TTC à l'Association APESA 44 pour son lancement,

**AFFECTE**

une autorisation d'engagement correspondante,

**APPROUVE**

les termes de la convention modificative avec la CPME relative à la phase 1 du plan d'actions sur la cession des PME,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer.

3 - Renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Région, et l'appui aux réseaux régionaux d'accompagnement

**APPROUVE**

les termes des conventions de partenariat entre la Région et 8 EPCI en matière de création-reprise d'entreprise pour l'année 2019 (3 annexe 1 à 8)

**AUTORISE**

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 02/10/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs